

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	15
Nombre de suffrages exprimés	:	16
VOTE		
Pour	:	16
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 31 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES 2025**
N° 15-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trente-et-un mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu,

DECIDE d'octroyer au Comité des œuvres sociales des personnels des Syndicats intercommunaux une subvention pour l'année 2025 de **12 500,00 €**.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 31 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET 2025
N° 16-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trente-et-un mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRÉSENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRÉSENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRÉSENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRÉSENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRÉSENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la délibération du 3 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 364 852,21€	1 364 852,21€
Fonctionnement	6 523 327,93€	6 523 327,93€

Précise que le budget de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature et par chapitre et précise que les documents budgétaires ont été établis en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (JO du 24.04.1996).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	18
VOTE		
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 31 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **ADMISSION EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES**
N° 17-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trente-et-un mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Le Trésor Public a adressé des dossiers d'effacement de dettes pour des créances éteintes (clôture pour insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire), pour l'année 2022. Le montant de cet état est de 53,58€ TTC, répartis de la manière suivante :

	Montant TTC
Total Bordereau	53,58€

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu,

DECIDE de porter la somme de 53,58€ TTC à l'article 6542 – créances éteintes du budget Sud-Gironde Mobilités (62200).

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 31 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **TARIFS FORMATIONS PSC1**
N° 18-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trente-et-un mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT : RONCOLI Robert.

Vu la délibération du 19 septembre 2022 qu'il est nécessaire de modifier,

Le Comité syndical, Monsieur le Président entendu,

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2025 les tarifs suivants :

FORMATION GRAND PUBLIC : Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

 | Tarif collectivités publiques.....50,00€ HT, soit 60,00€ TTC
par personne

RECYCLAGE : Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) :

 | Tarif collectivités publiques.....50,00€ HT, soit 60,00€ TTC
par personne

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE DU : 31 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **SOUTIEN AUX ETUDES MOBILITES PORTEES PAR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT**
N° 19-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Rapporteur : M FUMEY

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

VU la loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains

CONSIDERANT la nécessité de transformer les principales gares du territoire, en pôle d'échanges multimodaux en prévision de l'arrivée du service express girondin ;

CONSIDERANT la nécessité de déterminer des espaces d'échanges multimodaux pour faciliter le déploiement du covoiturage sur le territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de repenser le stationnement autour des gares et dans certains centres-bourgs ;

Il est proposé au comité syndical de soutenir les études liées à la mobilité sur le territoire dans les conditions suivantes :

Sur la forme :

- Toute demande de subvention ne peut être présentée que par une communauté de communes membre du Syndicat,

- Le Syndicat Sud-Gironde Mobilités se donne la possibilité d'être selon le cas pilote de certaines études et pourra solliciter à ce titre d'autres cofinancements.

Sur le fond :

- La subvention doit concerner en tout ou partie l'étude d'éléments liés à la mobilité comme le stationnement voiture individuelle ou partagée, le stationnement cyclable, l'intermodalité et les parcours usagers, la signalétique mobilité, le déploiement de gares routières, les services cyclables, les services de conciergerie, les services d'information voyageur.
- La participation du Syndicat se monte à 40% du montant global de l'étude dans la limite de 40 000€ HT.

* * * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

- *Le Président,*
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE DU : 31 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS CYCLABLES**
N° 020-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Rapporteur : M FUMEY

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

VU l'engagement du Syndicat Sud-Gironde Mobilités dans l'appel à projet AVELO 3 de l'ADEME

VU le règlement d'attribution de subventions pour l'acquisition d'abris vélos sécurisés du 13 mai 2024 pris par le Syndicat Sud Gironde Mobilités

CONSIDERANT le bilan de l'année écoulée à la suite de la mise en place du règlement d'intervention concernant les modalités d'attribution de subventions pour l'acquisition d'abris vélos sécurisés pris en date du 13 mai 2024 par le Syndicat Sud-Gironde Mobilités ;

CONSIDERANT que d'une part, le règlement pris en 2024 n'encourage pas la sollicitation de demande de subvention de la part des communes, en raison de la condition requise de disposer d'un co-financement pour chaque demande, et que d'autre part, l'objet des demandes étant limité aux seuls abris vélos sécurisés, cela restreint le déploiement du vélo sur le territoire, au regard d'autres équipements plus facilement déployables (racks, arceaux, stations de gonflage...) ;

CONSIDERANT la nécessité de maîtriser l'offre de stationnement vélo d'une part, sur le plan de l'uniformité esthétique des équipements afin de créer des points de repères de la mobilité cyclable sur le territoire, et d'autre part, sur le plan de l'accès aux équipements de stationnement vélo dans le but de favoriser à la fois la rotation des vélos dans les équipements et anticiper un éventuel développement commercial ;

CONSIDERANT plus globalement que les rares stationnements vélos sur le territoire Sud-Gironde sont peu visibles, non abrités et peu pratiques pour assurer une stabilité du vélo et attacher cadre et roue à un point fixe. Il convient donc de mieux les signaler, de choisir des arceaux plus larges permettant d'attacher tous les types de vélos (vélos cargos, vélos enfants, VAE, tricycles...) et de les implanter partout sur le territoire à proximité des pôles générateurs de déplacement : gares, arrêts de bus, parkings de covoiturage, centres commerciaux et commerces de proximité, services, établissements scolaires, lieux touristiques, parcs, centres-villes...

Il est proposé au comité syndical de modifier d'attribution de subventions pour l'acquisition d'abris vélos sécurisés du 13 mai 2024, suivant les conditions ci-après :

Sur la forme de la demande :

- Suppression de la condition de co-financement pour adresser une demande de subvention au Syndicat Sud-Gironde Mobilités.
- La subvention pourra être accordée aux collectivités du territoire du Syndicat
- Une condition de double demande, c'est-à-dire celle d'adresser la demande de subvention officielle à la fois au Syndicat Sud-Gironde Mobilités et à la Communauté de Communes concernée.

Sur le fond de la demande :

- Elargissement des demandes de subventions des abris vélos sécurisés aux racks, arceaux vélos et motos, la signalétique vélo ainsi qu'aux stations de gonflage.
- L'aide aux abris vélos collectifs et individuels sera valable uniquement sur un abris-type choisi par le syndicat, afin de maîtriser l'uniformité esthétique et le développement commercial. La subvention du syndicat sera basée sur un montant fixe par abris, d'un montant de 6 000,00€ HT.
- Pour les autres équipements cyclables comme les racks, arceaux, stations de gonflage ou signalétique « vélo », une subvention de 50% dans une limite de 1 500,00€ HT pourra être accordée aux collectivités demandeuses du territoire.

* * * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

- *Le Président,*
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 16
Nombre de suffrages exprimés	: 17
VOTE	
Pour	: 17
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE DU : 31 MARS 2025
N° 021-2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **ADHESION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A
L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LANGON**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert. TITULAIRES SE DEPORTANT : GUILLEM Jérôme.

Rapporteur : M FUMEY

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

VU la loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains

CONSIDERANT la nécessité de transformer les principales gares du territoire, en pôle d'échanges multimodaux en prévision de l'arrivée du service express girondin ;

CONSIDERANT l'état d'avancement des réflexions avec l'ensemble des acteurs partenaires de la transformation de la gare de Langon ;

CONSIDERANT la légitimité du Syndicat Sud Gironde Mobilités, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, à participer au nécessaire développement du projet de pôle d'échanges multimodal essentiel pour la mobilité du territoire

CONSIDERANT que la Convention constitue un document de cadrage général formalisant l'intention des Partenaires (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Communauté de Communes du Sud Gironde, les Villes de Langon et de Toulence, le syndicat Sud Gironde Mobilités, NAM, SNCF Gares&Connexions, SNCF Réseau, ICF Habitat Atlantique, l'EPFNA et la Banque des Territoires) à réaliser à terme le Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Langon.

CONSIDERANT que la convention a ainsi pour objet :

- D'énoncer le partenaire pilote et garant de la bonne tenue des objectifs énoncés dans la présente Convention,
- De préciser le périmètre du Projet, les éléments le composant et la méthode pour aboutir à une répartition des maîtrises d'ouvrage (différentes options de modes de réalisation du PEM seront étudiées, notamment la délégation de maîtrise d'ouvrage) et un plan de financement associé,
- De proposer un calendrier prévisionnel jusqu'à la signature d'une Convention Opérationnelle du Projet, visant à déterminer les modalités de financement et une répartition des maîtrises d'ouvrage du Projet,
- D'établir les modalités de coordination et de gouvernance entre les Partenaires du Projet,
- De préciser les études nécessaires pour l'avancée du Projet, leurs pilotages et les éventuels co-financements d'études.

CONSIDERANT que cette Convention n'a pas d'incidences financières et qu'elle a pour objectif d'aboutir à la signature d'une Convention Opérationnelle du Projet, arrêtant le plan de financement du Projet et une répartition des maîtrises d'ouvrage sur le secteur élargi du PEM ;

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs relative à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Langon

* * * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à 17 voix pour et un déport de Jérôme GUILLEM lors de la séance du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

- Le Président,

-

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 17
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE DU : 31 MARS 2025
N° 022-2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **EVOLUTION DE L'OFFRE DES LIGNES D'ETE**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Rapporteur : M FUMEY

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

CONSIDERANT l'évolution du TAD zonal Convergence en ligne régulière ;

CONSIDERANT le projet de développement de l'offre de mobilité voté le 17 février 2025 ;

CONSIDERANT la gratuité de l'offre de transport collectif voté le 17 février 2025 ;

CONSIDERANT que la faible fréquentation des lignes d'été déployées l'année dernière et la nécessité de proposer une offre renouvelée, plus claire et accessible autour d'un plan de communication.

Il est proposé au comité syndical de valider la nouvelle offre de lignes d'été ci-jointe :

- Une offre de trois destinations en direction de Hostens, Casteljaloux et Blasimon avec des arrêts à déterminer sur le parcours pour que les principaux bourgs soient desservis.
- Une offre déployée sous la forme d'une destination par jour de service, à savoir les mercredis, samedis et dimanches aux mois de juillet et d'août.
- Un service sur réservation 48h avant
- Un service gratuit

* * * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

- *Le Président,*

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 MARS 2025
SEANCE DU : 31 MARS 2025
N° 023-2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRÉSENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNÉ PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRÉSENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRÉSENTS : GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLÉANTS PRÉSENTS ET VOTANTS : CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLÉANT PRÉSENT MAIS NON VOTANT : RONCOLI Robert.

Le Comité Syndical,

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-24 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que le Syndicat Sud-Gironde Mobilités souhaite réaliser le projet suivant :

- L'animateur vélo aura pour mission de promouvoir et animer les activités liées au vélo dans le cadre du projet AVELO3, pour encourager son usage comme mode de transport durable. Il concevra des animations de sensibilisation, coordonnera les actions des collectivités locales, suivra la mise en place d'un schéma directeur vélo et développera une offre de location de vélos de moyenne et longue durée ;

Considérant que pour la réalisation du projet précédemment exposé, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'**Animateur vélo**, relevant de la catégorie **B** à temps **complet** pour une durée hebdomadaire d'emploi de **35,5** heures dans les conditions prévues aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique (à savoir, *un contrat d'une durée minimale de 1 an et d'une durée maximale de six ans, renouvellements compris*) ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent sur un contrat de projet de **Rédacteur** pour mener à bien un projet identifié à **temps complet**, pour une durée hebdomadaire d'emploi de **35,5** heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **1^{er} avril 2025** .

Le Président,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025.

- Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Stéphane DENOYELLE

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	18

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

D - ARRETE - SIGNATURES

ID : 033-200100998-20250331-SGM_BUDG25-BF

VOTES

Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation: 21 mars 2025

Présenté par le Président, M FUMEY Christophe

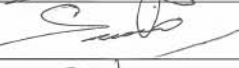
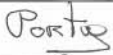
Délibère par le Comité Syndical, à Langon, le 31 mars 2025

certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2025 et de la publication, le 01/04/2025,
A Langon, le 31 mars 2025

à Langon, le 31 mars 2025

Les membres du comité syndical réuni,

CDC Convergence Garonne

DÉLEGUÉS TITULAIRES			
	NOM	PRÉNOM	EMARGEMENT
1	FILLIATRE	Thomas	
2	QUEYRENS	Alain	
3	DEPUYDT	Jean-Marc	
4	JOINEAU	Vincent	
5	SOULÉ	Jean-Patrick	
6	PORTA	Sylvie	
7	CLAVIER	Dominique	
	Bureau Filiatre	Thomas	

CDC du Réolais en Sud-Gironde

DÉLEGUÉS TITULAIRES			
	NOM	PRÉNOM	EMARGEMENT
1	ZAGHET	Francis	
2	DENOYELLE	Stéphane	
3	CAMON-GOLYA	Philippe	
4	ROBINE	Matthias	
5	SONILHAC	Luc	
DÉLEGUÉS SUPPLÉANTS			

CDC du Sud-Gironde

DÉLEGUÉS TITULAIRES			
	NOM	PRÉNOM	EMARGEMENT
1	GUILLEM	Jérôme	
2	DULUC	Nathalie	
3	FUMEY	Christophe	
4	SAPHORE	Valérie	
5	MAROT	Yann	
6	LE LAGADEC	Magali	
7	BIRAC	Frédéric	
8	BANQUET RENARD	Maryse	
DÉLEGUÉS SUPPLÉANTS			
1	CARRASSET	Nathalie	
2	GERBEAU	Cédric	
3	FAVIER	Jacques	
4	MORTAGNE	Michel	
5	POUPOT	Chloé	
6	RONCOLI	Robert	
7	MORLET	Mireille	
8	BLANGERO	Gilbert	

BUDGET 2025 - SGM

Au 17-03-2025

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE



Chapitre 002 - DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
002	Déficit antérieur reporté				
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
6061	Fournitures non stockables	34 900,00	25 544,72	29 000,00	
6063	Fournitures d'entretien	12 000,00	12 164,19	15 000,00	
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 009,58	1 500,00	
6066	Carburants	903 000,00	624 788,36	937 500,00	130 000,00
611	Sous traitance générale	197 000,00	189 717,12	230 000,00	
6122	Redevances crédit bail mobilier	1 300,00	441,60	1 300,00	
6135	Locations mobilières	134 000,00	128 722,97	160 000,00	
61521	Entretiens Bâtiments publics	60 000,00	13 094,38	30 000,00	
61528	Entretiens Réparations Autres				
61551	Entretien matériel roulant	81 500,00	73 992,46	102 000,00	20 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 500,00	17 721,73	10 000,00	
6156	Maintenance	9 000,00	6 701,39	35 304,00	25 304,00
6161	Assurance multirisques	12 500,00	12 042,61	15 500,00	
6162	Assurance obligatoire	42 600,00	41 038,05	50 000,00	15 000,00
617	Etude et recherche	50 000,00		200 000,00	200 000,00
618	Divers (formation, documentation)	9 100,00	5 363,10	29 000,00	22 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	15 000,00	
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	11 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	13 644,62	55 000,00	50 000,00
6251	Voyages et déplacements	12 000,00	14 418,65	10 000,00	
6256	Missions	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6257	Réceptions	3 500,00	356,70	29 500,00	26 500,00
6261	Frais affranchissement	500,00	431,22	1 000,00	
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	2 871,35	2 000,00	
627	Services bancaires et assimilés			5 000,00	
6281	Concours divers	1 930,00	1 960,00	2 100,00	
62878	Remboursement de frais à de tiers (logiciel JVS)	1 160,00	4 306,18	10 000,00	
6354	Droits d'enregistrement de timbre	3 250,00	2 708,11	15 000,00	
6358	Autres droits	500,00	1 011,39	500,00	
	Total Chapitre	1 594 740,00	1 199 050,48	2 009 204,00	505 804,00

Chapitre 012 - CHARGES DU PERSONNEL		2024		2025		2025
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025		DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
6211	Personnel intérimaire					Envoyé en préfecture le 01/04/2025
6218	Autres personnels extérieurs	60 000,00	40 574,86	5 600,00		Reçu en préfecture le 01/04/2025
6331	Versement de transports mobilité	1 700,00	1 577,44	2 540,00		Publié le
6332	Cotisations versées au FNAL	720,00	628,92	500,00		ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE
6336	Cotisations au centre nat. et regionaux	13 200,00	13 883,92	17 000,00		
6411	Salaires, appointements, commissions	600 000,00	503 209,06	475 000,00		
6413	Primes et gratification (non titulaires)	324 600,00	303 424,29	545 000,00	280 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	129 000,00	140 684,88	219 600,00		
6453	Cotisations caisses de retraite	134 000,00	122 150,24	195 000,00		
6454	Cotisations ASSEDIC	15 000,00	12 281,01	30 800,00		
6458	Cotisations autres organismes sociaux	42 500,00	40 074,97	30 000,00		
6474	Versements aux autres œuvres sociales	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	1 545,00	5 760,00		
6476	Vêtements de travail	2 148,04	352,62	15 000,00	10 000,00	
648	Autre charges de personnel					
	Total chapitre	1 338 368,04	1 192 887,21	1 554 300,00	290 000,00	

Chapitre 022 - DÉPENSES IMPRÉVUES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
022	Dépenses imprévues	3 524,16		106 432,94	0,00
	Total chapitre	3 524,16	0,00	106 432,94	0,00

Chapitre 023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
023	Virement à la section d'investissement	230 000,00		1 054 812,00	1 054 812,00
	Total chapitre	230 000,00	0,00	1 054 812,00	1 054 812,00

Chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
6811	Dotation amortiss. immobilisation cor. et inc.	125 915,00	125 735,83	110 011,00	0,00
	Total chapitre	125 915,00	125 735,83	110 011,00	0,00

Chapitre 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	1 446,40	2 500,00	
6518	Autres	0,00	2 160,39	2 200,00	
6531	Indemnités	36 000,00	37 847,88	39 000,00	
6533	Cotisations retraites	4 000,00	1 632,68	1 800,00	
6541	Créances admises en non-valeurs	1 500,00		1 500,00	
6542	Créances éteintes	1 500,00	13,20	1 500,00	
65714	Subventions d'équipement aux organismes publics - Communes	40 000,00		40 000,00	
65718	Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres EPL	30 000,00	27 000,00	30 000,00	
65735	Subventions groupement de collectivités	42 000,00	54 675,00	42 000,00	
65738	Autres organismes divers	97 000,00	96 742,69	200 000,00	103 000,00
6573641	Subvention budget annexe et régies dotées de seule autonomie financière	0,00	772,47	0,00	
6588	Charges diverses de gestion courante	1 082 352,89	353,22	1 285 328,05	
	Total chapitre	1 334 352,89	222 643,93	1 645 828,05	103 000,00

2025
 Envoyé en préfecture le 01/04/2025
 Reçu en préfecture le 01/04/2025
 Publié le
 ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE

Chapitre 66 - CHARGES FINANCIÈRES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
66111	Intérêts d'emprunts et dettes	43 590,00	43 584,65	36 500,00	
66112	Intérêts Courus ICNE	-1 205,00	-1 204,22	-1260,06	
6615	Intérêts des comptes courants	500,00			
6688	Autres charges financières	700,00			
	Total chapitre	43 585,00	42 380,43	35 239,94	0,00

Chapitre 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
6718	Autre charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
	Total chapitre	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00

Chapitre 68 - DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
6817	Dotation aux dépréciations de actifs circulants	5 500,00		5 500,00	
	Total chapitre	5 500,00	0,00	5 500,00	

TOTAL DÉPENSES EXPLOITATION	4 677 985,09	2 782 697,88	6 523 327,93	1 953 616,00
------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE

Chapitre 002 - EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
002	Excédents antérieurs reportés	1 082 352,89		2 293 327,93	0,00
	Total chapitre	1 082 352,89	0,00	2 293 327,93	0,00

Chapitre 013 - ATTENUATION DES CHARGES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
64198	Autres remboursements	20 000,00	23 471,43	20 000,00	
6459	Remboursement sur charges de SS	0,00			
	Total chapitre	20 000,00	23 471,43	20 000,00	0,00

Chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
777	Quote part des subvent. Investiss.				
778	Autres produits exceptionnels				
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS ET PRESTATIONS DE SERVICES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
7061	Transport de voyageurs	108 500,00	102 064,69	84 000,00	
7068	Services accessoires au transport	2 500,00	3 250,00	3 000,00	
7083	Locations diverses	18 000,00	30 640,00	25 000,00	
7084	Mise a disposition de personnel facturé	95 000,00	70 335,00	12 000,00	
70878	Remboursement de frais par des tiers	0,00	0,00	772 000,00	
7088	Autres produits de gestion courante	261 000,00	316 758,19	218 000,00	
	Total chapitre	485 000,00	523 047,88	1 114 000,00	0,00

Chapitre 73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
734	Versement mobilité	1 044 000,00	1 563 078,30	1 800 000,00	350 000,00
	Total chapitre	1 044 000,00	1 563 078,30	1 800 000,00	350 000,00

Chapitre 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
7472	Subventions Région	874 516,20	898 217,59	855 000,00	
7473	Subventions département (C G)				
7475	Subventions groupement de collectivités	306 970,00	306 971,84	306 000,00	
7478	Autres EPL rembt assurances				
748	Autres subvention d'exploitation			117 000,00	117 000,00
	Total chapitre	1 181 486,20	1 205 189,43	1 278 000,00	117 000,00

Chapitre 75 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		2024		2025		2025 Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE	
7581	FCTVA (744 BAT)	0,00	1 447,65			
7588	Produits de gestion courante	865 146,00	673 352,83	18 000,00		
	Total chapitre	865 146,00	674 800,48	18 000,00	0,00	

Chapitre 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge		2 358,00		
773	Mandats annulés				
774	Suventions exceptionnelles				
775	Produit des cessions des actifs				
778	Autres produits exceptionnels				
	Total chapitre	0,00	2 358,00	0,00	0,00

Chapitre 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
7817	Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00	1 727,40		
	Total chapitre	0,00	1 727,40	0,00	0,00

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 677 985,09	3 993 672,92	6 523 327,93	467 000,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

RESULTAT FONCTIONNEMENT		1 210 975,04
DEFICIT FONCTIONNEMENT		

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE

Chapitre 020 - DÉPENSES IMPREVUES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
020	Dépenses imprévues	15 222,00		37 091,62	
	Total chapitre	15 222,00	0,00	37 091,62	0,00

Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
1068	Virement section fonctionnement				
13913	Département				
13918	Subventions d'équipement - Autres				
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
1315	Subvention d'équipement - groupement de collectivités	14 175,00			
13188	Subventions d'équipements - des tiers			1 219,59	
	Total chapitre	14 175,00	0,00	1 219,59	0,00

Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
1641	Emprunts en euros	172 792,00	172 791,79	179 941,00	
166	Refinancement de dette				
	Total chapitre	172 792,00	172 791,79	179 941,00	0,00

Chapitre 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT COÛT NOUVEAU SERVICE
2031	Frais d'étude	50 000,00			
205	Concessions et droits, brevets, licences...				
2051	Concessions et droits, brevets, licences...		4 259,00	48 000,00	48 000,00
	Total chapitre	50 000,00	4 259,00	48 000,00	48 000,00

Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2024		2025		2025 Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025		
2111	Terrains nus					
2121	Plantations d'arbres					
2131	Bâtiments	230 000,00				
2135	Installations générales, agencement, aménagement)	60 000,00		119 000,00	119 000,00	
2154	Matériel industriel	5 000,00		15 600,00	15 600,00	
2155	Outillage industriel	5 000,00				
2181	Installations diverses	5 000,00		270 000,00	270 000,00	
2182	Matériel de transport			639 000,00	625 000,00	
2183	Matériels de bureau et informatique	15 000,00	6 144,17	25 000,00	16 000,00	
2184	Mobilier	5 000,00	515,00	30 000,00	30 000,00	
2188	Autres		1 390,00		0,00	
	Total chapitre	325 000,00	8 049,17	1 098 600,00	1 075 600,00	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		577 189,00	185 099,96	1 364 852,21	1 123 600,00	

INVESTISSEMENT

RECETTES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE

Chapitre 001 - EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
001	Excédent antérieur reporté	221 274,00	0,00	162 269,71	0,00
	Total chapitre	221 274,00	0,00	162 269,71	0,00

Chapitre 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
021	Virement de la section de foncion.	230 000,00	0,00	1 054 812,00	1 054 812,00
	Total chapitre	230 000,00	0,00	1 054 812,00	1 054 812,00

Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
2804412	Terrains				
28121	Terrains nus	110,02	110,02	110,02	
2805	Concessions et droits similaires			1 313,97	
28128	autres agencements (terrains)	3 541,20	3 541,20	3 541,20	
28131	batiments publics	15 846,26	15 846,26	15 846,26	
28135	install, générales construction	4 823,18	4 823,18	4 961,18	
28151	Installations complexes				
28153	Installations à caractère industriel	1 198,78	1 198,78	1 198,78	
28154	Matériel industriel	174,00	174,00	174,00	
28155	Outillage industriel	468,90	468,90	468,90	
28178	Autres immobilisations corporelles				
281782	Matériel de transport mis à disposition	0,00	3 570,00	3 571,78	
28181	Installations , aménagements.. Divers	2 081,43	2 081,44	1 530,81	
28182	Matériel de transport	95 429,06	91 679,88	73 193,21	
28183	Matériel de bureau et informatique	1 778,77	1 778,77	3 174,16	
28184	Mobilier	463,40	463,40	463,40	
28188	Autres			463,33	
04818	Charges à étaler				
	Total chapitre	125 915,00	125 735,83	110 011,00	0,00

Chapitre 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
10222	FCTVA		359,84	12 759,50	
	Total chapitre	0,00	359,84	12 759,50	0,00

Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2024		2025	
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DONT FINANCEMENT NOUVEAU SERVICE
1313	Département				
1318	Autres			25 000,00	25 000,00
	Total chapitre	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00

Chapitre 16 - EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILÉS		2024		2025		Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le ID : 033-200100998-20250331-DEL_1625_BUDG-DE
Compte	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	DON	
1641	Emprunt en euros					
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00		

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	577 189,00	126 095,67	1 364 852,21	1 079 812,00
-------------------------------	------------	------------	--------------	--------------

RESULTAT INVESTISSEMENT		
DEFICIT INVESTISSEMENT		-59 004,29

TOTAL DÉPENSES	5 255 174,09	2 967 797,84
TOTAL RECETTES	5 255 174,09	4 119 768,59

**LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES ET APPROUVEES
LORS DU COMITE SYNDICAL
DU 31 MARS 2025**

<i>Date</i>	<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
31/03/2025	15-2025	Subvention au COS 2025 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	16-2025	Budget 2025 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	17-2025	Admission en non-valeur- créances éteintes - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	18-2025	Evolution tarifs Formations PSC1 - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	19-2025	Soutien aux études mobilités portées par les communautés de communes membres du syndicat - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	20-2025	Approbation d'un nouveau règlement d'intervention pour le financement d'équipements cyclables - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	21-2025	Adhésion à la convention d'objectifs relative à l'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de Langon - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	22-2025	Evolution de l'offre des lignes d'été - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
31/03/2025	23-2025	Délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener un projet - ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Le Secrétaire de séance,
Stéphane DENOYELLE**

**Le Président,
Christophe FUMEY**

